



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne**

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Étaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Étaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,  
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

**OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L 5211-7 et L5211-8,

Vu les statuts du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne du 12 juin 2018,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne,

Vu les candidatures de M. Numa ISNARD, titulaire et de Mme Claire VIGNERON, suppléante,

Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote,

M. Jean-Christophe DESSANGES, Mme Christiane GAUTIER, M. Xavier TAMBY, Mme Maud BONTE, M. Fabrice BERNARD, M. Philippe SZYNKOWSKI, Mme Liliane WIETZEBIN ne prennent pas part au vote.

- Nombre de votants : 26
- Suffrages obtenus : 26
  - o M. Numa ISNARD (titulaire) ; Mme Claire VIGNERON (suppléante) : 26 voix

DESIGNE M. Numa ISNARD délégué titulaire et Mme Claire VIGNERON suppléante du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*